REVUE HISTORIQUE DES ARMÉES

Revue historique des armées

247 | 2007
Le renseignement

Renseignement et guerre d'Algérie, le rôle de la gendarmerie mobile

Benoît Haberbusch

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/rha/1863
ISBN : 978-2-8218-0506-4
ISSN : 1965-0779

Éditeur
Service historique de la Défense

Édition imprimée
Date de publication : 15 juin 2007
Pagination : 60-69
ISSN : 0035-3299

Référence électronique
Benoît Haberbusch, « Renseignement et guerre d'Algérie, le rôle de la gendarmerie mobile », *Revue historique des armées* [En ligne], 247 | 2007, mis en ligne le 22 juillet 2008, consulté le 19 avril 2019.
URL : http://journals.openedition.org/rha/1863

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

Renseignement et guerre d'Algérie, le rôle de la gendarmerie mobile

Benoît Haberbusch

1 Il y a cinquante ans, l'actualité française était rythmée par le conflit algérien, entré dans une nouvelle phase avec la bataille d'Alger. Délaissant le bled, les parachutistes du général Massu ont investi la Casbah pour traquer les auteurs d'attentats, avec les méthodes policières que l'on sait. C'est d'ailleurs là une des particularités des « événements d'Algérie » de casser les codes de la guerre conventionnelle, le soldat se faisant policier, le marin douanier (pour chercher les armes clandestines sur les navires) et le gendarme combattant.

2 Dans ce type de conflit, le renseignement devient une préoccupation centrale des autorités civiles et militaires. Toutes les forces mobilisées dans la lutte contre le Front de Libération nationale (FLN) sont exhortées à développer ce domaine d'activité. Parmi celles-ci, la gendarmerie mobile est amenée à ajuster son cadre d'emploi traditionnel à ces nouvelles exigences.

L'adaptation aux nécessités de la « guerre subversive »

3 Au début du conflit en novembre 1954, la gendarmerie mobile comprend en Algérie environ six cents hommes répartis en huit escadrons de marche, dont quatre dans le Constantinois. Implantée dans les trois départements algériens depuis 1935, cette formation calque son organisation et son mode de fonctionnement sur celle de la métropole. Sa spécialisation dans le maintien de l'ordre en fait un élément tout désigné pour le dispositif mis en place afin de réprimer les troubles naissants. Toutefois, les gendarmes mobiles ne sont pas confrontés à de simples manifestants mais à des combattants déterminés à mettre un terme à la domination française.

4 Ce contexte oblige à restructurer la gendarmerie mobile, qui connaît une formidable montée en puissance [1]. Entre 1954 et 1962, elle passe d'une légion composée de huit escadrons à trois légions avec 21 escadrons organiques, auxquels s'ajoutent dix escadrons détachés de France dès le début des « événements ». Par la suite, un système de

roulement se met en place, si bien que tous les escadrons métropolitains effectuent un séjour de six mois par an en Algérie. Au total, en 1962, 216 officiers et 6 602 sous-officiers de la gendarmerie mobile stationnent dans les départements algériens.

5 Outre l'organisation, le cadre d'emploi de la gendarmerie mobile est aussi révisé. En 1959, le général Challe a parfaitement défini ses trois domaines d'action :

- les missions à dominante « gendarmerie » : gardes statiques, sécurité des tribunaux et renfort aux brigades ;
- les missions de protection des grands centres : action psychologique, recensement et contrôle de la population, recherche et exploitation du renseignement ;
- les missions à dominante « unité de combat » : reconnaissance, escorte, embuscade [2].

6 Parmi ces nombreuses fonctions, le commandement de l'Arme encourage le recueil d'informations, comme en témoigne la lettre du général Morin en septembre 1957. « *J'insiste à nouveau*, écrit-il, *sur l'importance capitale que revêtent dans la situation présente la recherche et la transmission rapide des renseignements*. » [3]

7 Du reste, l'échec des grands ratissages dans le bled conduit les autorités à favoriser les activités de renseignement, non seulement sur la troupe ennemie, mais sur son organisation politico-administrative (OPA). « *Il convient*, préconise Robert Lacoste en août 1956, *d'aborder résolument une lutte systématique contre l'OPA rebelle qui est la base même de l'organisation adverse et qui doit à ce titre être détectée et détruite*. » [4] Dans ce cadre, les escadrons sont invités à apporter tout leur concours. Preuve de cet intérêt, le commandement de la gendarmerie en Algérie leur diffuse en octobre 1960 un *Mémento sur la recherche et la transmission des renseignements relatifs aux événements d'Algérie*. De même, la lettre du lieutenant-colonel Artignan du 29 juillet 1961 témoigne de la motivation de la hiérarchie : « *L'attention*, écrit-il, *est à nouveau attirée sur la mission de recherche du renseignement qu'il appartient aux escadrons de remplir au même titre que la gendarmerie départementale. Le renseignement doit demeurer le souci constant* [sic] *des chefs à tous les échelons de la hiérarchie. Toutes les possibilités des unités doivent être mises à profit au cours des diverses missions pour rechercher le renseignement. Les officiers ont dans ce domaine un rôle prépondérant. Ils doivent profiter de toutes les occasions du service pour instruire leur personnel et créer le "réflexe du renseignement" chez leurs subordonnés, gradés et gendarmes*. » [5]

8 Toutefois, en dépit de l'engagement du commandement, plusieurs obstacles pèsent sur l'efficacité de la gendarmerie mobile dans ce domaine. D'abord, le renseignement reste l'apanage de la gendarmerie départementale grâce à la formation constante de son personnel et à sa connaissance de chaque circonscription. Les gendarmes mobiles doivent se contenter d'une formation plus sommaire. Il arrive ainsi que des sous-lieutenants, à peine sortis de l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN), soient détachés comme adjoint à l'officier de renseignement. Autre problème commun avec la gendarmerie départementale, l'obligation d'agir ouvertement en uniforme imposée par l'article 96 du décret organique du 20 mai 1903 ne facilite pas la discrétion. Mais la principale difficulté porte sur les escadrons métropolitains. Ces unités, relevées au moment où le personnel s'est familiarisé avec la population, ne sont jamais envoyées deux fois au même endroit, si bien qu'elles doivent tout reprendre à zéro.

9 En novembre 1960, le haut commandement envisage de porter le séjour en Algérie à un an au lieu de six mois, mais le projet est finalement abandonné. « *Sans doute une présence plus longue dans un même secteur serait profitable*, reconnaît le général Héritier. *Mais quelle que soit la durée du séjour des escadrons, les nécessités opérationnelles auxquelles s'ajoutent souvent*

les besoins du maintien de l'ordre dans les centres urbains entraînent des mouvements fréquents à l'intérieur même de l'Algérie, ce qui correspond à "désimplanter" des unités. On ne peut donc espérer obtenir une stabilité plus grande. » [6]

10 Des solutions sont tout de même élaborées pour assurer un suivi entre les escadrons. En février 1961, le général Crépin prescrit de faire établir des bulletins mensuels décrivant les caractéristiques détaillées des centres tenus par les escadrons de façon à constituer une documentation actualisée pour la métropole [7]. En mars 1961, le colonel Debrosse établit un modèle de bulletin à fournir à « l'escadron relevant » pour lui permettre de connaître ses futures missions ainsi que le cadre humain et opérationnel dans lequel il doit agir [8].

La place de la gendarmerie mobile dans le dispositif de renseignement

11 Malgré les réserves formulées sur son rendement, la gendarmerie mobile est intégrée au vaste dispositif de renseignement quadrillant toute l'Algérie. Les organigrammes élaborés à cette époque témoignent, du reste, de la formidable mobilisation des forces de l'ordre. Aux côtés de la gendarmerie mobile, on trouve :

- la gendarmerie départementale (brigade, section, compagnie, légion) ;
- l'administration (administrateurs ou maires, sous-préfets, préfets) ;
- les différents services de police (police judiciaire, police des renseignements généraux, direction de la surveillance du territoire, sécurité publique, police de l'air et des frontières, etc.) ;
- l'armée (sécurité militaire, différents échelons de commandement, unités de contact, armée de l'Air, marine, etc.).

12 Le tout forme un ensemble hiérarchisé avec différents échelons et des liaisons verticales et horizontales. Afin de garantir l'efficacité du système, les autorités insistent sur la coopération entre les services et la rapidité de diffusion des informations. Cette préoccupation aboutit à la création d'un état-major mixte le 19 février 1955, le centre de renseignements et d'organisation du gouvernement général (CRO/GG). Celui-ci a pour mission principale de centraliser tous les renseignements civils et militaires collectés en Algérie. Dirigé par un lieutenant-colonel, le CRO/GG est réorganisé plusieurs fois durant le conflit.

13 Intégrée dans ce dispositif, la gendarmerie mobile est présente à plusieurs étapes du cycle de renseignement. En amont, les pelotons participent à la collecte des informations au cours de leur service quotidien[9]. En aval, ils sont destinataires des messages les éclairant sur leurs missions. Par ailleurs, les pelotons et les escadrons constituent autant de relais pour la diffusion des données au sein de l'institution ou au profit des autres services.

14 Les sources de renseignement des gendarmes mobiles témoignent déjà à elles seules de leur implication dans ce domaine. En premier lieu, les contacts opérés lors des patrouilles et des barrages permettent parfois d'arrêter des agents du FLN ou de saisir armes et documents clandestins. Plus fructueuses, les embuscades et autres opérations nocturnes entraînent la capture de « hors-la-loi » pouvant dévoiler de précieuses informations. Mais c'est surtout à travers les contacts répétés au sein de la population préconisés par l'entreprise de pacification que les efforts sont les plus visibles. En plus des missions sanitaires et sociales, les gendarmes s'attèlent à la lourde tâche du recensement des

habitants de la circonscription dont ils ont la charge. Par exemple, le gendarme B... de l'escadron 5/1, employé à mi-temps de septembre 1958 à mars 1959 comme secrétaire de l'officier d'action psychologique d'un sous-secteur opérationnel à Alger, tient à jour un fichier de populations musulmanes et européennes comportant près de cent mille noms. Ce travail fastidieux permet de déceler la présence d'éléments extérieurs pouvant être autant de collecteurs de fonds ou de terroristes en puissance. Le 20 mai 1958, un gradé de l'escadron 5/8 est ainsi cité à l'ordre de la brigade par le général Massu pour ses brillants résultats : la découverte de neuf cellules FLN dont le démantèlement a entraîné l'arrestation de cent soixante individus, la récupération de huit pistolets, onze grenades et 270 000 francs [10].

15 Parfois, les gendarmes parviennent même à constituer un réseau d'informateurs. Un maréchal des logis-chef de l'escadron 3/3, chargé du recensement et de la surveillance de près de quatre cents ouvriers musulmans répartis sur une vingtaine de chantiers de construction à Hydra (banlieue d'Alger), réussit à gagner leur confiance et à obtenir des renseignements précis dans un milieu mouvant et difficile à contrôler. Grâce à son action influente, il empêche le noyautage des ouvriers par le FLN, obtenant leur refus de participer aux collectes de fonds [11]. Un tel réseau demeure néanmoins exceptionnel, car la courte durée de séjour des escadrons empêche d'établir des relations durables. La protection des informateurs est surtout problématique. Du reste, la gendarmerie départementale éprouve les mêmes difficultés à reconstituer ses propres réseaux d'informateurs décimés par le FLN.

16 Dans la recherche du renseignement, deux catégories de personnels semblent pouvoir apporter une aide intéressante : les pieds-noirs et les musulmans. Pour les premiers, à peine 15 % des effectifs, les récompenses décernées témoignent des résultats obtenus grâce à leurs connaissances de la langue arabe et des communautés algériennes. Pour les seconds, sous-représentés, le bénéfice apparaît plus limité. Selon un rapport de 1959, un seul sous-officier musulman de gendarmerie mobile sert en Algérie à cette date. Si le recours aux harkis est envisagé un temps avec la création d'escadrons bis, le projet est finalement abandonné. En fait, l'institution ne peut compter que sur les trois escadrons d'auxiliaires déjà existants et elle ne paraît pas croire au potentiel de ce personnel. S'il loge hors de la caserne, il peut faire l'objet de pressions. S'il loge en caserne, il se coupe de la population. Un témoignage relativise même l'efficacité de ces supplétifs : « *Si le harki apporte un peu de renseignement parce qu'il a des membres de sa famille dans la rébellion*, dit un gradé français de souche nord-africaine (FSNA), *il faut reconnaître qu'en règle générale l'Arabe se méfie des autres Arabes et préfère souvent s'adresser à un gendarme européen.* » [12]

17 La contribution de la gendarmerie mobile en matière de renseignement se fait soit en unité constituée, soit par détachement individuel. L'exemple de l'escadron 4/2 à Saïda en novembre 1958 illustre les conditions d'emploi d'une telle unité dans ce domaine :

> « C'est surtout dans la lutte contre l'OPA que les gendarmes mobiles font un travail efficace et important. Si la ville proprement dite, en effet, a toujours été étroitement surveillée, il n'en est pas de même des deux principaux faubourgs musulmans : le Doui-Thabet, où 15 000 musulmans vivent dans une promiscuité, une misère et une insalubrité de toujours, c'est là où nous allons appliquer les directives du secteur. Nous avions, d'ailleurs, déjà commencé à policer la population en partageant le village en deux quartiers et chacun de ceux-ci en 5 îlots. Chaque îlot, à son tour, fut divisé en un nombre variable de blocs de maisons : 7 à 21 par îlot. Puis, chaque bloc fut numéroté, par exemple : bloc 13/7, ce qui voulait dire, le bloc n° 13 dans l'îlot n° 7. Enfin, sur des cahiers constamment tenus à jour, et ce ne fut pas une petite affaire, nous inscrivîmes par bloc la

> composition des familles maison par maison. Il y eut ainsi un cahier par quartier. Nous avions donc un répertoire de la population du village. Grâce à lui, il nous fut désormais possible de cueillir au nid tel collecteur de fonds dont nous avions appris le nom. (...) De plus, les gendarmes, par équipes de deux, ont été affectés au recensement et au contrôle permanent d'un îlot. Chaque équipe détient un répertoire de la population de son îlot dont elle connaît tous les habitants. Il lui est donc facile de déceler l'étranger qui circule dans un périmètre de cet îlot. Il est aussitôt ramené au bureau du peloton pour examen de sa situation. Un fichier très complet de recherches a été mis sur pied par le peloton : très simplement, on a recopié celui de la compagnie de gendarmerie de Saïda qui nous communique toutes les mises à jour. C'est ainsi que gendarmes mobiles et départementaux œuvrent en étroite collaboration. Au bout d'un mois de travail coordonné, la structure à peu près complète de l'OPA se trouve inscrite sur un immense tableau qui couvre tout un mur dans la pièce du 2e bureau du secteur où une réunion d'information rassemble chaque jour les représentants des divers services de police. Si tous les responsables de l'OPA ne sont pas encore tombés entre nos mains, du moins nous sont-ils à peu près tous connus. Bientôt, nous possédons, outre leur nom de guerre, leur identité complète. Aussi, font-ils l'objet dans tous les services d'une fiche renseignée, enrichie le plus souvent d'une photographie, qui facilite grandement les recherches. » [13]

18 En ce qui concerne les gendarmes détachés, leur activité de renseignement dépend de l'unité où ils sont envoyés. Dans les brigades, ils retrouvent les mêmes missions que leurs camarades de la gendarmerie départementale. Dans les commandos de chasse, notamment au détachement héliporté d'exploitation de renseignement, ils bénéficient directement des informations recueillies pour infliger des pertes à l'ennemi. Détachés comme adjoints à l'officier de renseignement, ils tendent à se spécialiser dans ce type d'activité. Ainsi, le lieutenant Q... de l'escadron6/2, officier de renseignement du quartier de Birkadem, est cité à l'ordre du régiment pour avoir favorisé l'arrestation de seize membres de l'OPA locale et la découverte de trois caches d'armes[14].

L'évolution du renseignement

19 Au cours des huit années de guerre en Algérie, la nature de la sollicitation des gendarmes mobiles varie suivant le contexte. Dès le départ, la spécificité de ce conflit oblige à étendre le champ d'investigation. « (...) *Dans la guerre actuelle*, peut-on lire dans un cours destiné aux officiers de renseignement*, les besoins en renseignement du commandement à tous les échelons dépassent largement le cadre de la connaissance d'un ennemi conventionnel. La guerre subversive étant une guerre globale qui porte le combat dans tous les domaines, l'étendue du champ dans lequel doit être recherché le renseignement porte à la fois sur l'adversaire lui-même et sur la population considérée d'une part comme le terrain en guerre conventionnelle, d'autre part comme le but et enfin comme un moyen de la lutte. Il porte sur le milieu social, culturel, religieux. Il doit pénétrer les domaines psychologique, économique et politique, au même titre que le domaine militaire et ce jusqu'aux plus petits échelons*. » [15]

20 Les différentes rubriques des bulletins établis par les escadrons témoignent de la prise en compte de ces recommandations. Preuve de l'organisation de l'adversaire, les gendarmes découvrent même une « gendarmerie rebelle ». En effet, le 13 janvier 1957, des documents mentionnant son existence sont retrouvés à la mechta El Hot, sur le corps du chef de l'OPA des régions de Taher Ziama-Manouriah-Djidjelli [16]. Nommé par le comité régional, le « gendarme rebelle » est chargé de déceler les traîtres au mouvement

national et de servir la justice du FLN. En sa qualité d'agent de renseignement, il doit renseigner l'ALN sur les installations et les mouvements des forces françaises.

21 Plus globalement, les rapports de la gendarmerie mobile confirment l'implantation en profondeur de la rébellion dans la société algérienne. « *L'emprise de l'OPA demeure très forte*, peut-on lire en 1959. *Certains jeunes doivent être "guetteurs" par force. Un mot d'ordre émanant du FLN stipule que le recrutement des chefs et des membres des OPA doit se faire de préférence parmi les fonctionnaires, les élus municipaux et les harkis. Dans les régions où elle est particulièrement exposée aux coups des forces de l'ordre, l'OPA tend à devenir de plus en plus secrète grâce à un cloisonnement très poussé des cellules qui, en multipliant les ramifications, diminue très nettement l'importance des filières.* (...) *Il se confirme que les femmes jouent un rôle important dans les OPA.* » [17]

22 Dans les premières années du conflit, les indépendantistes algériens constituent donc la principale cible des gendarmes mobiles. Après une première phase où la gendarmerie mobile tente de débusquer un ennemi en petit nombre par des contrôles de véhicules et de personnes, débute une deuxième phase où les escadrons sont appelés à intervenir hors des agglomérations dans de véritables actions opérationnelles. En 1957, avec la bataille d'Alger, les gendarmes retrouvent leur terrain d'action, mais pour des missions de lutte contre le terrorisme. Cette réalité est prise en compte par la création du groupement provisoire de gendarmerie mobile du secteur Alger-Sahel (GPGMSAS), placé en contact direct avec les parachutistes de Massu.

23 Au sein de ce dispositif, le renseignement entre dans les attributions de la gendarmerie mobile. Les missions s'exercent sous le contrôle des officiers de renseignement de sous-secteurs (au nombre desquels figurent des officiers de gendarmerie mobile). Les escadrons fournissent aussi du personnel pour constituer des équipes spécialisées, telles que les brigades de recherche, composées de deux gradés de la gendarmerie départementale, cinq gendarmes et deux officiers de police judiciaire adjoints, ainsi que les équipes de choc, formées d'un gradé et quatre gendarmes. Ces dernières doivent être prêtes en moins de trente minutes à se regrouper en commandos de vingt-cinq pour de courtes missions au profit du commandant de groupement [18]. À l'heure du bilan, la bataille d'Alger apparaît comme un succès pour les forces de l'ordre qui ont réussi à démanteler la majeure partie de l'organisation clandestine de l'adversaire. En fait, l'image désastreuse liée à la torture fait perdre sur le plan politique ce qui a été gagné sur le plan militaire.

24 À partir de mai 1958, avec le retour au pouvoir du général de Gaulle, la guerre prend une nouvelle orientation qui se répercute sur le renseignement. En effet, les gendarmes mobiles rendent compte de l'opposition croissante des pieds-noirs au discours du chef de l'État. Abandonnant le thème de l'Algérie française, il n'hésite plus à envisager l'autodétermination. La rupture est consommée en janvier 1960 lors de l'affaire des barricades à Alger lorsque les manifestants européens tirent sur les gendarmes mobiles, provoquant quatorze tués et cinquante-trois blessés dans leurs rangs. Les relations entre ces militaires et les pieds-noirs ne cessent de se détériorer par la suite, les seconds reprochant aux premiers de servir la politique d'abandon de l'Algérie. La gendarmerie mobile se coupe ainsi d'une partie de son réseau d'informateurs.

25 En avril 1961, la gendarmerie mobile se place dans le camp des légalistes en informant Paris, *via* la sous-direction de l'Arme, du déclenchement du putsch des généraux, même si une certaine confusion règne sur place. En effet, les escadrons n'opposent pas de résistance aux légionnaires venus forcer leurs barrages. Le colonel Debrosse explique

cette attitude par la disproportion du rapport de force et par une sorte de blocage psychologique de la part d'hommes non préparés à tirer sur leurs frères d'armes. Cet officier est lui-même arrêté par les dissidents avec plusieurs membres du commandement de la gendarmerie d'Algérie. Si quelques gendarmes semblent prêts à se lancer dans l'aventure, la majorité demeure légaliste, comme en témoignent les nombreux messages adressés à la métropole. Voici, par exemple, celui reçu par la station radio de gendarmerie de Nogent le 25 avril 1961 à 13 heures : « *Depuis ce matin, la situation est de plus en plus confuse dans toute l'Algérie. Refus de reconnaître le quadriumvirat par un certain nombre d'éléments de l'armée et de la gendarmerie. Extrêmement réticents, les appelés n'hésitent pas de montrer publiquement et de dire, à leurs officiers, leur refus de se rallier au général d'Alger* (sic)*. Après avoir ressenti un certain enthousiasme, la population est profondément inquiète, voyant que l'affaire ne débouche sur rien. L'OAS et la troupe patrouillent en ville et procèdent à des arrestations. La rivalité Challes-Salan semble se faire jour. Le complot militaire s'est fait exclusivement sur la poussée des "Paras" et de la Légion*. » [19]

26 L'échec du putsch provoque une radicalisation des activistes pieds-noirs regroupés au sein de l'Organisation armée secrète (OAS). La gendarmerie mobile est donc amenée à tenir compte de cette nouvelle menace dans ses activités de renseignement. En mai 1961, le général Chérasse envoie des instructions dans ce sens à ses unités. Dans la perspective d'ouverture des négociations à Évian, il demande aux escadrons de porter leurs efforts sur la recherche de renseignements sur l'OAS afin de déterminer son influence sur la population. Il n'oublie pas non plus le FLN, qui, inquiet du regain de popularité du général de Gaulle en milieu musulman, risque de provoquer des désordres pour l'affaiblir [20].

27 Dans la lutte contre l'OAS, les gendarmes mobiles deviennent des cibles en tant que représentants du gouvernement. « *D'après plusieurs renseignements recoupés*, peut-on lire dans un message express d'octobre 1961, *OAS aurait intention s'emparer de gendarmes mobiles à titre représailles – stop – en conséquence :*
- pas de sorties isolées en tenue militaire ;
- personnel mis en garde doit rester vigilant ;
- commandants d'unité invités à nouveau rappeler au personnel règles de sécurité à appliquer en cours de service et à sanctionner toute négligence- stop. » [21]

28 L'engrenage de la violence ainsi déclenché alourdit la liste des morts jusqu'au départ des Français. Plusieurs gendarmes mobiles sont victimes des attentats de l'OAS. Le *Livre d'Or de la Gendarmerie* dénombre une vingtaine de tués par des « commandos terroristes ». D'un autre côté, les escadrons participent aux nombreuses opérations de répression dans les quartiers européens, notamment à Bab-el-Oued en mars 1962, entraînant une haine inextinguible à l'égard du sous-directeur de la gendarmerie, le colonel Debrosse.

29 Avec la proclamation de l'indépendance algérienne, le 5 juillet 1962, débute une dernière phase en matière de renseignement. Tandis que le maintien provisoire de brigades et d'escadrons, selon les plans initiaux, laissait espérer la poursuite du quadrillage du territoire, l'instabilité politique met un terme à ce projet. C'est ce qu'explique le général Chérasse dans son bulletin mensuel de renseignements du mois de juillet 1962 : « *Accédant sans transition à l'Indépendance, l'Algérie s'est trouvée aux prises, au cours du mois de juillet, avec une situation anarchique. Les dissensions politiques internes du FLN, parti quasi unique, ont en effet empêché toute réorganisation administrative et livré le pays à l'arbitraire des chefs de Wilayas et de nombreux groupuscules incontrôlés.* (...) *les violations des accords d'Évian se sont succédé en toutes régions* (...)*. La Gendarmerie départementale, en l'absence de tout protocole d'accord, a dû cesser toute activité. Les pressions exercées à l'encontre de nombreuses brigades ont*

conduit le commandement à prescrire des replis qui représentaient en fin de mois 15 % de l'infrastructure territoriale de l'Arme. Le volume des renseignements recueillis par les unités de gendarmerie encore implantées diminue de façon sensible. » [22]

30 Repliées et entravées dans leurs activités, les forces de gendarmerie se concentrent bientôt sur la base de Mers-el-Kébir et au Sahara. Les militaires français deviennent alors des observateurs privilégiés des premiers pas de la République algérienne. Ainsi, selon un plan général de renseignement de décembre 1962, l'attention doit être portée sur :

- les conséquences de la politique algérienne au niveau des Européens, des minorités allogènes (Marocains, Israélites) ou ethniques (Kabyles, Mozabites) ;
- les conséquences de la situation économique (chômage, restriction alimentaire) sur l'opinion publique ;
- les possibilités d'action de « l'adversaire éventuel » à travers les forces armées algériennes, la police et les organisations paramilitaires [23].

31 La présence de la gendarmerie en Algérie se prolonge jusqu'en 1968, date de la cession de la base de Mers-el-Kébir au gouvernement algérien. Par la suite, la présence des gendarmes mobiles se cantonne à l'ambassade de France à Alger. L'histoire de ces militaires reste encore à écrire.

32 Avec la guerre d'Algérie, la gendarmerie mobile a donc été contrainte, comme beaucoup d'unités, de sortir de son cadre d'emploi traditionnel. Celle-ci a développé ses activités de renseignement alors que ce domaine semblait réservé à la gendarmerie départementale. Les efforts consentis par les escadrons ou le personnel détaché témoignent de la mobilisation de cette subdivision d'arme intégrée au vaste dispositif quadrillant l'Algérie. Le rôle de la gendarmerie mobile au sein des autres services de renseignement a été particulièrement apprécié en raison de son loyalisme dans les circonstances les plus difficiles. Après l'indépendance, les gendarmes mobiles ont continué d'assurer cette charge en plus des autres missions jusqu'au départ définitif de la troupe.

NOTES

1. Frémeaux (Jacques), « La gendarmerie pendant la guerre d'Algérie », *Revue de la Gendarmerie nationale*, hors série histoire, n° 3, p. 85-87.

2. SHD/DAT, 1 H 1922-1, lettre n° 1887/EMI/3 OPE/E du général d'armée aérienne Challe, Alger, le 8 juillet 1959.

3. SHD/DAT, 1 H 1465, copie n° 2825/4T de la lettre du général Morin commandant la Gendarmerie nationale de la 10e RM, Alger, le 27 septembre 1955.

4. SHD/DAT, 1 H 3088-1, directive particulière du ministre résidant concernant la lutte contre l'OPA, Alger, le 18 août 1956.

5. SHD/DAT, 1 H 1465, copie conforme transmise n°s»2 369/4 du lieutenant-colonel Artignan commandant provisoirement la 10e légion de gendarmerie mobile et les groupements provisoires de gendarmerie mobile du corps d'armée d'Alger, SP 87450 AFN, le 2 juillet 1961.

6. SHD/DAT, 1 H 1922-3, note n° 5644/EM/3 OPE/E du général de brigade Héritier, chef d'état-major au ministre des Armées, s.l., le 27 décembre 1960.

7. SHD/DGN, 15440, lettre n° 524/EMI/3/OPE/E du général de corps d'armée Crépin commandant en chef des forces en Algérie, Alger, le 9 février 1961.
8. SHD/DGN, 15440, rapport n° 935/4 du colonel Debrosse commandant la 10e légion de gendarmerie mobile et les groupements de gendarmerie mobile du corps d'armée d'Alger, SP 87450 AFN, le 15 mars 1961.
9. La gendarmerie mobile fait, hélas, aussi partie des officines de collecte du renseignement par la force. Voir : BRANCHE (Raphaëlle), *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001, 474 pages.
10. SHD/DGN, 15362, ordre du groupement n° 121/1 du 4 juin 1958.
11. SHD/DGN, 15369, félicitations écrites du colonel Crozafon commandant le secteur Alger Sahel en date du 13 février 1959.
12. DELPORT (Alexandre), *La gendarmerie mobile comme force de maintien de l'ordre en Algérie entre 1954 et 1962 : rôle, poids, organisation*, maîtrise d'histoire, sous la dir. de Jacques Frémeaux, Paris IV, 2000, p. 74.
13. JARRY (lieutenant), « Un exemple de la participation de la gendarmerie à la pacification en Algérie, le Doui-Thabet, à Saïda », *Revue d'études et d'informations*, n° 46, 4e trimestre 1960, p. 10-11.
14. SHD/DGN, 15369, ordre général n° 5 du 29 janvier 1960.
15. SHD/DAT, 1 H 1465-2, stage de formation d'officiers de renseignement, sans date.
16. SHD/DGN, 15427, transmis n° 414/4 2 B du commandement de la Gendarmerie nationale de la 10e région militaire en date du 15 février 1957.
17. SHD/DAT, 1 H 1459, synthèse mensuelle des événements, novembre 1959.
18. DELPORT (Alexandre), *op. cit.*, p. 36-41.
19. SHD/DAT, 1 H 1460-1, message chiffré.
20. SHD/DGN, 15441, orientation générale n° 1331/4 2 B de la recherche du renseignement, Alger, le 19 mai 1961.
21. SHD/DGN, 15442, message express, SP 87450 AFN, le 5 octobre 1961.
22. SHD/DAT, 1 H 1459, bulletin mensuel de renseignement du commandement de la gendarmerie en Algérie, juillet 1962.
23. SHD/DAT, 1465-2, instruction n° 38/EMIA/2/S du 11 décembre 1962 relative à l'organisation et au fonctionnement du renseignement dans la base stratégique de Mers-el-Kébir.

RÉSUMÉS

Durant la guerre d'Algérie, la gendarmerie mobile ne se contente pas d'exercer ses missions traditionnelles de maintien de l'ordre mais assume de nombreuses charges. Parmi celles-ci, le renseignement fait partie des préoccupations constantes des autorités civiles et militaires. Intégrés au vaste dispositif de quadrillage du territoire algérien, les gendarmes mobiles sont présents à toutes les étapes du cycle de renseignement. Ceux-ci interviennent en unités constituées (pelotons, escadrons) ou par détachement individuel (brigades, commandos de chasse, officier de renseignement). De même, un système de roulement se met en place avec les escadrons de métropole. Au cours du conflit, la nature des renseignements demandés évolue avec l'émergence de menaces nouvelles : les recherches sur l'OAS s'ajoutent à celles sur le FLN. Dans les périodes de crises, le loyalisme de la Mobile est très apprécié du gouvernement même s'il induit des violences avec la communauté européenne d'Algérie. Après l'indépendance, les

quelques escadrons maintenus sur place continuent de fournir des informations sur la jeune République algérienne malgré des moyens limités.

Intelligence during the Algerian War : the role of the Gendarmerie Mobile. During the Algerian War the Gendarmerie Mobile's mission was not limited to its traditional role of maintaining public order, but expanded into several other areas of responsibility. Among these, intelligence gathering and analysis remained a constant preoccupation of the civilian and military authorities. Fitting into the enormous dispositions made for the "quadrillage" of Algerian territory, the Gendarmes were in evidence in every stage of the "intelligence cycle". The Gendarmerie participated in entire units (platoons and squadrons) and also by means of individual detachments (brigades, commando units, intelligence officers). A system of rotation was set up with squadrons from metropolitan France. As the conflict unfolded the nature of the intelligence that was required changed as the threats assumed different forms : investigation of the OAS became part of the mission as much as intelligence on the FLN. In these times of crisis the Gendarmerie's loyalty was valued highly by the government, even if it sparked violent incidents with the European settler community in Algeria. Following independence in 1962, the few squadrons that remained on the ground continued to furnish France with intelligence about the youthful Algerian Republic, though the means available for this were henceforth limited.

INDEX

Mots-clés : Algérie, gendarmerie, renseignement

AUTEUR

BENOÎT HABERBUSCH

Docteur en histoire, il dirige la section recherches historiques du département Gendarmerie du SHD. Il a consacré sa thèse à la gendarmerie en Algérie de 1939 à 1945 et prépare actuellement la publication de sa maîtrise sur la gendarmerie des Deux-Sèvres de 1939 à 1945 ainsi qu'un inventaire semi analytique des sources orales de la gendarmerie.